

Mes vœux à nos ministres de tutelle

Vendredi 25 janvier 2019- N°242



par Hubert Tassin – Président des P.P.

En cette période des vœux, il me semble utile d'adresser à un certain nombre de décideurs de notre Institution nos souhaits, nos demandes, parfois même nos revendications de manière concrète, transparente et donc publique.

Les courses françaises et leur modèle d'exception fonctionnent sous un régime associatif et d'économie administrée, sur la base d'un régime fiscal exorbitant du droit commun qui définit nos grands équilibres. Nous fonctionnons ainsi sous la triple tutelle du ministère du Budget, de l'Agriculture et de l'Intérieur.

Rien d'illégitime que nous adressions donc nos vœux, après ceux aux présidents des sociétés-mères et aux dirigeants du GIE PMU, à ces ministres qui nous gouvernent.

Construire un partenariat

Nos ministres ne peuvent ignorer que depuis 2012, la formidable croissance du chiffre d'affaires du PMU s'est interrompue pour progressivement s'inverser. Cette évolution met en péril l'activité de nombre d'entreprises d'élevage et d'écuries de courses et donc

d'emplois. Elle impacte aussi significativement les recettes de l'Etat qui voit son prélèvement diminuer sans perspectives d'amélioration si une action commune n'est pas entreprise rapidement.

A travers les prélèvements publics, l'Etat est le premier bénéficiaire des paris hippiques commercialisés par le PMU. Il est donc aussi la première victime d'une évolution défavorable. Les causes de cette inversion de tendance, après une croissance exceptionnelle de 1996 à 2011, sont multiples. Pour l'essentiel, les règles de concurrence ont été bouleversées par l'autorisation de paris sportifs en ligne et (en monopole) dans les points de vente. S'est ajoutée, de 2012 à 2018, une croissance économique française sensiblement inférieure à 2 % par an, à l'exception de 2017, en conséquence, année de croissance des paris du PMU.

Avec l'Etat et ses représentants, tant au PMU qu'au sein des sociétés-mères, nous avons poursuivi la stratégie gagnante de l'offre. Elle a trouvé ses limites au moment du bouleversement concurrentiel.

Il est donc naturel de former le vœu qu'ensemble, une fois encore, nous définissions les conditions équitables d'un retour à la croissance. C'est autant l'intérêt de l'Etat que celui des acteurs des filières des courses. La loi de 2010 qui a révolutionné la donne commerciale des jeux et paris prévoit une « clause de revoyure » destinée à corriger les déséquilibres éventuels induits par l'ouverture du marché des jeux. Ces déséquilibres sont aujourd'hui patents et lourds de conséquences.

Des ajustements de structures, des évolutions de statuts qui fragiliseraient les filières si ils devaient écraser le modèle associatif ne règleraient évidemment en rien la problématique. Au contraire. Nul doute que les ministres, garants de l'application des lois autant que des équilibres des filières économiques, auront à coeur de respecter la clause de revoyure dans le respect de notre modèle.. C'est le voeu que je formule ici. Un voeu pressant, essentiel pour l'avenir de nos filières.

Des missions de service public

La loi reconnaît à l'Institution des courses des missions de service public, fondements des monopoles et des autorisations qui sont consentis aux sociétés de courses. Au premier rang de ces missions, l'utilisation des ressources au profit des filières françaises, de leurs acteurs, dans un souci de répartition large et équitable.

Au deuxième rang figure –à mon sens- la participation à la politique d'aménagement et d'animation du territoire. Nos hippodromes sont des pôles d'activités et d'emplois non négligeables surtout lorsqu'ils sont couplés avec des centres d'entraînement. Ils sont des centres d'animation et de loisirs dans bien des zones rurales et urbaines qui en ont besoin. Ils sont enfin, dans la plupart des villes, des poumons verts à préserver.

Nous avons besoin du soutien de la puissance publique, des élus, des membres du gouvernement pour que ce formidable maillage territorial que forment nos hippodromes ne sombre pas dans une spirale de récession qui menace hélas. Les élus locaux, les maires notamment, savent ce que leur apporte un hippodrome. Les dirigeants nationaux doivent aussi en avoir conscience.

Nos missions au service des territoires s'expriment bien sûr également à travers le PMU et son réseau. Dans bien des villages, le PMU est un point de rencontre, un pôle d'attractivité, un lieu de partage. Le PMU vient conforter l'équilibre économique d'établissements, bars, marchands de journaux, lieux de vie parfois mis à mal par la désertification de zones rurales. Je forme donc le voeu qu'ensemble, nous puissions nous appuyer sur ces missions d'intérêt général pour construire un avenir commun.

Transparence et régularité

La régularité de nos courses et la transparence de nos circuits financiers sont des actifs précieux, résultante de nos structures associatives et bénévoles. C'est une réalité incontestée. La confiance des parieurs dans l'équité de nos compétitions et de leurs procédures est un élément de base. A travers les tutelles, l'Etat est le garant de cette transparence. C'est en confiance, sans non-dits ni sujets tabous que nous devons collaborer avec les services de l'Etat. Ses moyens sont différents et autrement plus puissants que ceux des Commissaires. Il est donc parfaitement légitime que ses services de police ou de justice puissent intervenir directement pour mettre à jour telle ou telle pratique, dans le respect des procédures et de la présomption d'innocence.

C'est en confiance que nous savons compter sur nos tutelles pour s'assurer que les missions conférées aux sociétés de courses sur le plan financier, sur celui du développement des filières françaises et de leurs acteurs nationaux, sur l'équité pour ces acteurs comme pour les parieurs, sont exécutées dans le respect des principes.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.